

EN ROUTE POUR LE SUD



LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

En marche... pour aller où ?

Patrice Bégnana

Nouveau président, nouveau premier ministre, nouveau ministre de l'Éducation nationale, vieille politique. On sait que l'actuel ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a été directeur de l'enseignement scolaire sous le gouvernement Fillon. À ce titre, il a été chargé de la mise en œuvre des suppressions de postes. En fait de nouveauté, c'est bien plutôt le retour d'un ancien.

Ses premières annonces s'inscrivent pour partie dans les annonces du candidat devenu président. 12 élèves par classe dans les CP et CE1 de REP+, autonomie des établissements, assouplissements des réformes antérieures, réforme du baccalauréat.

L'intention de limiter le nombre d'élèves par classe pour celles et ceux qui sont défavorisés est certainement louable. Que ce dispositif n'entre pas en concurrence avec le dispositif plus de maîtres que de classes, voire qu'il soit préférable n'est pas la question. C'est le périmètre de l'intervention qui est discutable. Le classement en REP+ ou en REP étant purement administratif, nombre d'élèves des classes défavorisées sont présents dans des écoles qui n'ont pas le label, dans des proportions plus ou moins grandes. La précédente classification avait permis de sortir de l'enseignement prioritaire certains établissements pendant que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (entre 50 % et 60 % du niveau de vie médian) progressait (autour d'un million de plus de 2004 à 2014). Une telle mesure, toujours bonne à prendre sur le principe, est loin de résoudre le problème des enfants qui ne peuvent trouver hors de l'école les moyens culturels nécessaires aux apprentissages ou dont les difficultés tiennent à des problèmes autres.

La réforme du baccalauréat annoncée concernait la diminution du nombre d'épreuves terminales et le remplacement des autres par un contrôle continu. Son objectif affiché est de renforcer le baccalauréat. Or, le problème le plus urgent est celui des moyens de l'enseignement supérieur (université, BTS, IUT, etc.) pour accueillir l'augmentation du nombre des bacheliers qui provient de l'augmentation démographique (le taux de réussite variant peu). C'est ainsi que l'université de Bourgogne supprime à la rentrée prochaine



SOMMAIRE

En marche... pour aller où ?.....	1
Stoppons la casse !	4
Le règne de la délation dans l'Éducation nationale : ce n'est qu'un début !	5
Les conditions de travail inadmissibles des stagiaires du premier degré.....	5
Précarité dans l'Éducation nationale, où en est-on ?	6
Mobilisé-e-s dès le 19 juin - Appel fédéral.....	7
Front social : tou-te-s dans la rue le 19 juin !	8

éducation
Sud Solidaires Union Syndicale



éducation **Sud66-11** **Solidaires**

Permanences les mercredis après-midi,
jeudis matins et vendredis

Local Solidaires 66

4 bis, avenue Marcelin Albert

66000 Perpignan

☎ 06.84.89.01.17

✉ 66-11@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation66.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel

édité par Sud Education 66-11

3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

et imprimé par Routage Catalan

58, avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 54 - Juin - Juillet - Août 2017

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0918 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Marc Anglaret (déchargé 9 heures)
- Hélène Molin (déchargée 3 heures)
- Laurence Vidal (déchargée 2 heures)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Matthieu Faure
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Emmanuel Peroy
- Priscilla Vallès



10 % des heures d'enseignements qu'elle offrait jusque-là (40 000 heures) faute de moyens. Les places en BTS notamment sont insuffisantes pour accueillir les bacheliers des voies professionnelles et technologiques. On feint de s'étonner que nombre d'entre eux qui s'inscrivent à l'université par défaut y échouent. Et l'absurde système du tirage au sort entériné par une circulaire d'avril 2017 va finir par faire entrer dans les têtes qu'il faut sélectionner à l'entrée à l'université. Dès lors, la réforme du baccalauréat qui est ouverte selon les déclarations du ministre sur France culture du dimanche 4 juin doit être lue comme un possible instrument de sélection à l'université. Autrement dit, si le baccalauréat se transforme en brevet des lycées, son rôle pour entrer dans le supérieur se réduira à rien.

L'assouplissement des réformes antérieures concernent les contre-réformes dites des rythmes scolaires et du collège. Concernant les rythmes scolaires, la réforme Peillon avait consisté à entériner la baisse de deux heures d'enseignements pour les élèves, et surtout pas de diminution équivalente pour les professeurs des écoles (les enseignants du premier degré allemands donnent 113 heures de cours de moins par an pour 1700 euros de plus par mois). Et elle avait généralisé de prétendues activités péri-scolaires décidées à la va-vite qui avaient surtout renforcé les inégalités territoriales, instituant même des activités payantes

comme à Grenoble sous l'égide d'un maire de l'ancienne majorité. L'assouplissement consisterait donc selon le projet de décret qui serait soumis le 8 juin à permettre à certaines écoles de revenir à la semaine de quatre jours. Autrement dit, cet assouplissement n'est rien d'autre qu'une extension de cette contre-réforme qui visait à différencier encore plus l'enseignement. De même, la réforme du collège prétendait supprimer les classes bilangues, les sections européennes, les enseignements élitistes de grec et de latin et généraliser les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) afin de répandre enfin l'égalité sur tout le territoire. Bien sûr, les classes bilangues ont été ici ou là maintenues, intégralement à Paris intra-muros, où les populations du XVI^e et du VII^e arrondissements notamment sont particulièrement défavorisées. En prônant l'assouplissement, le nouveau ministre garde les diminutions horaires tout en laissant les équipes aménager les dotations horaires globales (DHG) à la baisse.

Aussi le point d'orgue des annonces du nouveau ministre concerne-t-il l'autonomie des établissements. Il ne s'agit bien évidemment pas de laisser les acteurs, élèves, parents, professeurs, décider des éléments d'organisation qui ne peuvent pas ne pas être laissés à l'appréciation locale dans un cadre réglementaire national. Il s'agit encore moins de supprimer les postes de direction pour les remplacer par

des fonctions de représentations qui passeraient par des élections et une organisation démocratique des établissements scolaires. Il s'agit de donner tous les pouvoirs au chef d'établissement selon l'idéologie néolibérale qui voit dans l'entrepreneur qui dirige son entreprise et gère ses ressources humaines comme il gère ses ressources matérielles la quintessence de l'existence humaine. Recrutement ou non par le chef d'établissement de tout ou partie des personnels, définition locale des horaires, des options, etc. toutes ces mesures ne sont rien d'autre que les paravents d'une privatisation de l'Éducation

nationale, c'est-à-dire de la transformation engagée depuis des décennies de la vieille administration héritée de l'Ancien Régime en des entreprises gérant des flux de savoirs, de personnels et d'élèves pour les diriger soit dans l'employabilité, soit dans les zones de relégation sociale.

Le nouveau ministre est en réalité bien ancien. L'exigence de la lutte pour résister à ces transformations mais surtout pour aller vers l'émancipation humaine à l'école aussi est plus que jamais nécessaire. ■

Autonomie des établissements
Annualisation
Renforcement
Tri social des hiérarchies
Augmentation du temps de travail
Antipédagogie
Recrutements locaux
Numérisation
Individualisation
Territorialisation
Orientations précoces
Salaires au mérite



NI BANQUIER NI BLANQUER

Leur projet pour l'école est néolibéral et réactionnaire

Ne laissons pas faire !

éducation
Sud
Solidaires

STOPPONS LA CASSE !

Communiqué de l'Union syndicale Solidaires - 21 mai 2017

Le résultat des élections présidentielles n'a pas donné lieu à des « surprises ». Le scrutin marque la défiance profonde d'une large partie de la population envers les partis politiques. Et rien n'indique à ce stade sur quelle majorité pourra s'appuyer le nouveau président pour dérouler son programme. Autre fait important et significatif de cette crise profonde, le second tour aura vu, malgré la présence du FN, une abstention importante et en hausse, couplée à un nombre très important de votes blancs ou nuls.

Deux autres points sont à souligner : le score très important de l'extrême droite, derrière Le Pen, avec le mouvement Debout la France que, pour notre part, nous avons déjà classé de ce côté de l'échiquier politique. Ce score est important tant en pourcentage qu'en nombre de voix. L'ancrage géographique de ce vote suit en partie les zones d'industrialisation pour la plupart en grande difficultés et souligne, si c'était nécessaire, l'importance d'une réponse syndicale. Le second est que, contrairement au précédent scrutin, les forces politiques portant des idées de progrès social, écologiques et anti-austéritaires ont pris l'ascendant à gauche, prenant appui, notamment, sur les aspirations et la dynamique des mobilisations contre la loi travail. À la stricte condition que le mouvement social conserve son autonomie cela pourrait modifier le contexte des mobilisations à venir.

Ce morcellement du paysage politique, on le retrouve aussi dans le paysage syndical et dans le mouvement social en général et il a eu des conséquences dans la séquence pour construire un appel unitaire le plus large possible autour du premier mai. Il est pourtant indispensable de préparer dès aujourd'hui la riposte sociale, quelle que soit la situation politique car le programme du nouveau président est déjà connu et s'inscrit dans l'accélération des politiques de dérégulation des protections des travailleuses et travailleurs. Le programme des premiers mois est limpide sur ces

objectifs : nouvelles attaques contre le code du travail avec la généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes, avec des accords d'entreprise possible sur les salaires, les conditions de travail... et la possibilité pour l'employeur d'organiser un référendum auprès des salarié-es... Le plafonnement des indemnités prud'homales aux salarié-es en cas de licenciement abusif ! La généralisation de la Délégation Unique du Personnel avec la fusion des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT). La mise en coupe réglée de l'assurance chômage et un contrôle accru des privé-es d'emploi avec suppression des indemnités à la clé.

Les projets de détricotage du code de travail ne datent pas d'hier et étaient prévus même avant l'adoption de la loi travail. Macron l'a répété à l'envie, il veut aller vite et plus loin que la loi travail !

Au-delà de ces projets, Macron annonce clairement sa volonté de remise en cause du système des retraites, ce qui viendrait après l'assurance chômage, remettre en cause la protection sociale telle qu'elle est issue du pacte social de l'après-guerre. Il souhaite aussi à cette occasion remettre en cause fondamentalement la place des syndicats.

En 2016, des millions de personnes étaient dans la rue pendant 6 mois pour lutter contre le projet de loi travail. Ce projet était la suite des lois Macron et Rebsamen, le nouveau président s'inscrit dans la suite des mesures régressives et de l'attaque aux protections des travailleuses et travailleurs. Pire, après les 49-3, il fait le choix de passer par la procédure des ordonnances en allant encore plus loin dans l'absence de réel dialogue social.

Le mouvement social a une responsabilité majeure, face à cette marche forcée qui n'a aucune légitimité, construire une riposte importante et imposer un projet de transformation sociale et de progrès ! ■

Le règne de la délation dans l'Éducation nationale : ce n'est qu'un début !

Laurence Vidal

Quand un prof se rue dans le bureau de son chef d'établissement pour se plaindre du comportement d'un de ses collègues, quand un chef d'établissement demande aux profs d'évaluer les AVS, quand un agent parle des pauses d'un autre agent à son supérieur, quand un inspecteur demande des renseignements non pédagogiques au chef d'établissement avant d'évaluer un prof, quand un prof remplit le LSU, etc. N'en doutons pas, il s'agit bien là d'actes de dénonciation, voire de délation. Comportement qui n'est pas sans rappeler les plus sombres heures de notre histoire, ne

l'oublions pas ! Il est évident que cette attitude se répand et devient un véritable modus vivendi au sein des établissements scolaires. Sans compter que l'autonomie des établissements, toujours croissante et plus que jamais d'actualité avec le programme de Macron qui souhaite la renforcer et l'encourager, risque de banaliser encore cette pratique répugnante... RESTONS VIGILANTS ! SOYONS SOLIDAIRES ! ■

Les conditions de travail inadmissibles des stagiaires du premier degré

SUD éducation 66-11

Voici ce que l'on peut découvrir en tant qu'enseignant-e lorsqu'on partage une classe à mi-temps avec un-e stagiaire. Les conditions dans lesquelles ils et elles sont amené-e-s à travailler sont effarantes. On connaissait déjà l'aberration de cette formation initiale qui fait que les stagiaires doivent préparer à la fois le concours et leur master 2 en plus de la prise en charge d'une classe à mi-temps. Comme si prendre en main une classe était facile et ne prenait pas énormément de temps... Sans parler de l'obligation de travailler en mi-temps « perlé » (un jour sur deux). Mais après enquête, on découvre d'autres aberrations...

Tout d'abord, il faut savoir que l'administration ne leur laisse aucun répit et que pour « contrôler » l'assiduité, ils font pression au barème. Ainsi, une stagiaire qui avait raté une demi-journée pour cause de grève de la CTPM s'est vu retirer un dixième du point d'indice. De ce fait, elle est pénalisée lors des mutations lorsque le tri s'opère au barème.

Ensuite, sous prétexte de ne pas pouvoir

individualiser les examens de groupe ou en déplacer un, une autre stagiaire a été contrainte de quitter momentanément une classe transplantée en cours de séjour, pour faire quarante-cinq minutes de route à l'aller, présenter son exposé en 10 minutes puis de refaire quarante-cinq minutes de route pour revenir devant ses élèves.

Sans parler des cours à la Faculté d'éducation de l'Université de Montpellier qui sont rarement adaptés aux situations que les stagiaires rencontrent sur le terrain, tant au niveau des contenus que de la gestion de classe.

Et tout cela en s'assurant le silence des stagiaires par une pression sur l'obtention de leur titularisation...

Plusieurs ont craqué cette année, d'autant que les classes proposées ne sont pas toujours situées dans des zones « tranquilles », ce qui génère du stress et des difficultés supplémentaires.

Et ce n'est évidemment pas mieux dans le secondaire... ■

Précarité dans l'Éducation nationale, où en est-on ?

PRÉCARITÉ

Laurence Vidal

Résumé du très complet support de formation concernant les personnels précaires de l'Éducation nationale :

Qui sont les personnels précaires de l'Éducation nationale ? La liste est longue : enseignant·e·s non-titulaires des 1er et 2nd degrés, du supérieur, du privé ; surveillant·e·s ; AVS ; aides administratives ; agent·e·s d'entretien, agents techniques ; CUI (contrat aidé) ; AED ; AESH...

Les contrats et les fonctions se multiplient, et il est difficile pour les collègues et les militants de s'y retrouver. On peut y voir un effet de la politique d'austérité, qui grappille tous les contrats possibles du moment qu'ils coûtent peu ; mais aussi une volonté de l'État de diviser pour mieux régner.

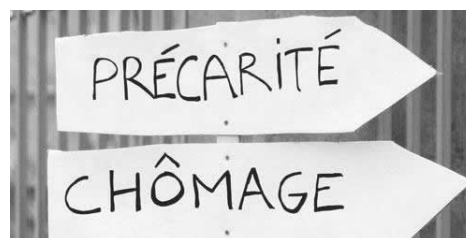
Une quinzaine de plans de titularisation se sont succédé depuis 1946 sans jamais mettre fin à l'emploi de non titulaires dans la Fonction publique et encore moins dans l'Éducation nationale.

Trois phases principales : la loi Le Pors en 1983-84, la loi Perben en 1996 et la loi Sapin en 2001, et dans la même veine la transposition de la directive européenne instaurant les CDI de droit public en 2005. Pourtant les plans de résorption de la précarité se succèdent sans succès depuis des années : reste 1 personnel précaire sur 5 dans l'Éducation nationale. En réalité, il s'agit de plans de résorption partielle. Il suffit d'observer de près les conditions requises pour accéder à la titularisation pour comprendre que la résorption de la précarité est loin d'être une volonté gouvernementale : « justifier d'au moins deux mois d'exercice au cours de la période d'un an précédant le 10 juillet 2000, des diplômes requis aux concours externes, d'une durée de service effectif de trois ans d'équivalent temps plein au cours des huit dernières années » ou encore « être en fonction à la date du 14 mai 1996, avoir les diplômes requis pour les concours externes, justifier de quatre ans d'équivalent temps plein au cours des huit dernières années », etc. Bref, autant de contraintes réduisant le nombre de personnels titularisés à peau de

chagrin et toujours plus de précaires embauchés et parfois oubliés du jour au lendemain comme en septembre 1995 où 15 000 Maîtres Auxiliaires au chômage ont vécu des situations catastrophiques. Après des années de services rendus dans l'Éducation nationale, ils se sont retrouvés à la rue, avec un manque de reconnaissance et un mépris total de l'administration. Sans compter que chez les personnels enseignants non-titulaires, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses (26 979 femmes contre 15 735 hommes). Même si ce chiffre peut s'expliquer en partie par une forte féminisation de la branche, la proportion demeure inacceptable.

Le vivier de précaires se reconstitue de manière cyclique. Se battre pour améliorer les conditions de travail des femmes et des précaires, c'est se battre pour toutes et tous. C'est aussi se battre pour les élèves qui, rappelons-le, reçoivent parfois des enseignements de personnels non-spécialistes car les rectorats n'hésitent pas à envoyer des contractuels en français pour enseigner l'histoire-géo ou des spécialistes des sciences physiques pour enseigner les maths, etc. Imaginez le désarroi de ces personnels appelés la veille de leur prise de fonction lorsqu'on leur annonce qu'ils devront enseigner les arts plastiques alors qu'ils ont un master de lettres. Imaginez encore le mépris légitime des élèves qui perçoivent parfois que leur enseignant n'a pas reçu la formation nécessaire à l'enseignement qu'il dispense et, dans ce cas de figure, leur colère et celle de leurs parents, et le mal-être du prof démuné.

SUD éducation rappelle donc son mot d'ordre :
**TITULARISATION SANS CONDITION DE
TOU·TE·S LES PRÉCAIRES DANS LEUR
DISCIPLINE DE PRÉDILECTION ! ■**



Contre la régression sociale générale

Mobilisé-e-s dès le 19 juin, construisons un front social !

Préparons dès aujourd'hui la riposte sociale ! Le programme du nouveau président et de son gouvernement s'inscrit dans l'accélération des politiques de dérégulation des protections des travailleuses et travailleurs. Le lundi 19 juin et toute la troisième semaine de juin sont prévues des initiatives de mobilisation, qui doivent marquer le début de la construction d'un grand mouvement de lutte sociale. ☐

Non à la casse du droit du travail !

Macron l'a répété : il veut aller plus loin que la loi Travail et à marche forcée : après les 49-3, il veut légiférer par ordonnances pour imposer des régressions qui sont déjà connues :

→ **La généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes**, avec des accords d'entreprise possibles sur les salaires, les conditions de travail... et la possibilité pour l'employeur/euse d'organiser un référendum auprès des salarié-e-s, avec des chantages à l'emploi, pour contourner les organisations syndicales.

→ **Le plafonnement des indemnités prud'homales versées aux salarié-e-s en cas de licenciement abusif** : c'est l'assurance multirisque des patron-ne-s, qui sauront exactement combien leur coûtera le fait de se débarrasser de tel ou telle salarié-e.

→ **La généralisation de la Délégation Unique du Personnel** avec la fusion des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT) : défense des salarié-e-s, négociations pour leurs droits et leurs conditions de travail : tout cela en fera les frais !

Non à la casse de la protection sociale !

Parmi les dossiers prioritaires du gouvernement, **la mise en coupe réglée de l'assurance chômage et un contrôle accru des privé-e-s d'emploi**, qui seront contraint-e-s d'accepter quasiment n'importe quel poste pour ne pas être radié-e-s et privé-e-s d'indemnités. Leur projet est également de **mettre fin au système de retraites solidaires par répartition**, que Macron veut remplacer par une retraite individuelle par points.

Non à la casse des services publics !

120 000 suppressions d'emplois (50 000 dans le versant État et 70 000 dans le versant territorial), **60 milliards de baisse des dépenses publiques** : avec une fonction publique déjà exsangue, ces nouvelles coupes ne pourront qu'avoir des conséquences désastreuses sur les services publics, qui sont un instrument majeur de lutte contre les inégalités.

Les statuts de la fonction publique sont dans la ligne de mire du pouvoir : il faudrait les « moderniser » et généraliser la contractualisation.

Les mêmes logiques dans l'éducation

L'inversion de la hiérarchie de normes s'appliquerait dans l'éducation nationale avec encore plus d'autonomie et de territorialisation : régionalisation de l'enseignement professionnel, rythmes scolaires confiés aux mairies, autonomie des établissements accrues dans le secondaire pour le budget et l'offre de formation, recrutement des enseignant-e-s par les chef-fe-s d'établissement... Leur projet d'école est d'accentuer le tri social, avec une école réduite au « lire-écrire-compter » pour les pauvres et la multiplication des processus de sélection.

N'attendons pas les ordonnances : dès le 19 juin, mobilisons-nous contre Macron, sa nouvelle loi Travail et son projet de société toujours plus inégalitaire ! Le mouvement social est légitime pour combattre les régressions sociales et porter ses exigences de progrès et de transformation sociale !

LES ORDONNANCES DÈS JUILLET ?

MACRON MARCHE SUR LE PARLEMENT ET SUR LE CODE DU TRAVAIL RÉSISTANCE !

Pourquoi accorder un délai de grâce à Macron ? Aucune « grâce » n'existe pour la destruction des emplois et des salaires, pour les précaires et les privés d'emploi, pour les sans-logements et les sans-papiers... plus que jamais « en marche » pour la régression sociale ! Pourquoi attendre la suite sans rien faire ? Pourquoi laisser la place à l'extrême droite ?

Président « un quart » ? Macron a certes été élu contre Le Pen, mais son programme a recueilli, au 1^{er} tour, 8 528 585 voix sur 35 737 724 suffrages exprimés. Le programme ? Moins de Parlement, plus d'ordonnances, moins de Code du Travail, plus de Uber et de précaires. Macron « un quart » est pressé, d'où la procédure par ordonnances.

Le scénario de la première ordonnance Macron ? Tout est prêt pour juillet. Son contenu ?

1. l'extension de la priorité aux accords d'entreprise. La loi El Khomri (dite Travail) les réservait au temps de travail. Emploi, salaire et conditions de travail seront concernés.
2. la fusion des institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT).
3. le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Un coup mortel porté aux Prud'hommes, une garantie offerte aux employeurs de licencier vite.

La mécanique de la loi d'habilitation pour gouverner par ordonnances ?

1. Organiser un simulacre de dialogue social avec les syndicats ;
2. Puis l'ordonnance est prise par le gouvernement. Il doit être habilité par le Parlement, conformément à l'article 38 de la Constitution. Assimilées à des règlements, les ordonnances entrent en vigueur dès leur ratification au parlement.

Pourquoi le Front social appelle à une mobilisation la plus unitaire, la plus rassembleuse ? Pourquoi cette perspective devrait fonder l'unité de toutes les organisations syndicales ? L'enjeu de la première ordonnance est décisif. Si Macron a les mains libres pour légiférer par ordonnance, il ira jusqu'au bout de la destruction de tout l'édifice social construit par les luttes et la solidarité.

Le Front social, une fièvre de printemps qui devrait s'éteindre sur ordonnance Macron ? Les 22 avril et 8 mai ont été réussis. Syndicalistes et associations, jeunes et précaires, toutes et tous ont pris la décision de passer outre l'inertie, la division, le sectarisme. La manifestation du 8 mai a posé la question centrale de la riposte sociale. L'appel fondateur du Front social visait continuer le combat contre la loi Travail et la répression. Tout confirme son avenir...



**#19JUN #18H #PARTOUT EN FRANCE
CONTRE MACRON ET SES ORDONNANCES,
TOUTES DANS LA RUE !**